

Le mag de Saint-Sulpice

Le P'tit Saint Su'

... DECOUVRIR ... S'INFORMER ... PARTICIPER ... AIMER ... VIVRE ... à Saint-Sulpice ...

L'ANCIEN PRIEURE devient une ECOLE

FINANCES : TF et TEOM

Les TRAVAUX

Le TRI des DECHETS

Les informations communales
Les élections municipales
La vie des écoles et des associations
Bien d'autres actualités ...

www.saint-sulpice-oise.fr

**Copie conforme
à l'original**

Edition et dépôt légal : Décembre 2019

P'tit St Su n° 61



SOMMAIRE

Commune / infos officielles

Etat Civil et informations	p 3
La commémoration de l'Armistice ..	p 4
Elections municipales	p 5
Le petit patrimoine	p 6
Les Travaux	p10

Finances

La Taxe Foncière	p 7
La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ..	p 8

Environnement

Nettoyons Saint-Sulpice avec la MFR ..	P 6
La collecte des déchets	P15

Scolaire / Périscolaire

Le SIVOSAS	p12
L'école maternelle	P13
L'école élémentaire	p14

La vie associative

APERPIGO	p15
ASSS	p16
CASS	p17
CCF	p18
Club des Sans Soucis	p19
GHSS	p20
Ris, Chante et Danse	p21

Autres informations

Chorale Chœur à Cœur	p22
GASS (Groupement Achats Saint Sulpice)	P22
Registre des délibérations	P23
Calendrier des événements 2019	p24

Mairie



60430 Saint-Sulpice

Horaires d'ouverture

Lundi	9 h 00 à 12 h 00
Mercredi	14 h 00 à 18 h 30
Vendredi	14 h 00 à 18 h 30
Samedi	8 h 30 à 12 h 00

Contact

Téléphone
03 44 81 11 25
Courriel (mail)
mairie.stsulpice@wanadoo.fr

Site internet

www.saint-sulpice-oise.fr

Pour avoir des infos en temps réel
Inscrivez-vous à la lettre d'informations
(newsletter)

A. Mèlique et le conseil municipal vous souhaitent



un joyeux Noël et tous ses vœux pour 2020

Le mot du Maire

Après un bel été, peut-être un peu trop chaud et sec, les jeunes élèves de la maternelle ont eu la chance de découvrir et d'investir de nouveaux locaux. Ils ont à leur disposition une classe neuve, une salle de motricité plus grande, des sanitaires neufs, une tisanière et une nouvelle cour de récréation. La porte ouverte du samedi 15 novembre a permis aux habitants de découvrir ces nouveaux locaux. Comme dans toute nouvelle installation quelques points restent à finaliser afin de rendre encore plus fonctionnelles ces structures. Un grand merci aux enseignantes qui ont dû trouver leurs marques après un déménagement en juillet, un emménagement juste avant la rentrée et qui ont donné de leur temps durant leurs vacances.

Voici déjà 6 ans écoulés et en mars 2020 auront lieu les élections municipales, une mandature se termine, une nouvelle équipe sera élue. Pour ma part, après 37 ans d'engagement communal, il est temps pour moi de confier la gestion de la commune à une nouvelle équipe qui aura la tâche de reprendre les projets en cours et d'envisager de nouvelles perspectives.

Après toutes ces années, je souhaite remercier tout particulièrement toutes les personnes, tous les acteurs qui, avec moi, ont contribué à faire de St Sulpice un village agréable : les équipes municipales (adjoints et conseillers), le personnel communal, les enseignants et le personnel des écoles, les bénévoles et les responsables des associations et toutes les personnes qui d'une manière ou d'une autre rendent ou ont rendu service à la commune.

Un remerciement tout particulier à M et Mme Noël d'Abbecourt qui viennent de cesser leur activité d'horticulteurs et qui offraient depuis plusieurs années l'ensemble des fleurs ornant les parterres de la commune.

Pour terminer, les membres du Conseil Municipal et le personnel communal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2020 et vous convient à la cérémonie des vœux le Samedi 04 janvier 2020 à 11 h.

Le Maire
André Mèlique

Bulletin municipal semestriel, « Le Petit Saint Su » n° 61 de décembre 2019

Comité de rédaction : Commission communication de Saint-Sulpice (2019)

Auteurs des articles : Ils sont nommés en en-tête de chaque article et sont, seuls, responsables de ceux-ci
Création graphique et mise en page : Michel Christian Orosko

Relecteurs et correcteurs : Annette Mèlique

Credit photos : Tony Gaudin, Arnaud LeCarr, Laura Migon, André Mèlique, Michel Christian Orosko, RC&D

Imprimé par : Polymériques - Beauvais

Droits d'auteurs et copyright : monsieur le Maire de Saint-Sulpice (2019), décembre 2019



LA VIE DE LA COMMUNE - ETAT CIVIL



Bienvenue dans ce monde

- ◇ BORDEE Lowenn Kenny Isaac, né le 26 juillet 2019
- ◇ DOS SANTOS SILVA Amalia Marie Ouardia, née le 23 juillet 2019
- ◇ FILODA Baptiste Jean Gérard Christophe, né le 9 août 2019
- ◇ LANGLOIS Aléhana Ophélie Sylvanie Jennifer, née le 27 juillet 2019
- ◇ LINTESI Aida Melissa, née le 22 août 2019



Vive les mariés

- ◇ GALLOIS Benoît et BABOKA Selma, mariés le 11 juillet 2019
- ◇ LHERTERE Philippe et KHALDI Malika, mariés le 24 août 2019
- ◇ OVION Sylvain et DEPRIESTER Laurence, mariés le 13 juillet 2019
- ◇ SAINTYVES Philippe et CHICOU Caroline, mariés le 5 octobre 2019



Ils nous ont quittés

- ◇ COURTILLIER Philippe, décédé le 6 août 2019
- ◇ DEFERT Pascal, décédé le 21 juin 2019
- ◇ JULIEN Franck, décédé le 10 août 2019

CIVISME

Voilà l'automne Avec la chute des feuilles, la pluie et les bourrasques de vent. C'est la période idéale pour tailler les haies et les arbres surtout s'ils empiètent sur le domaine public ou chez les voisins. Cela évitera tout désagrément avec le voisinage et la sécurité sera assurée.

PERSONNE ISOLEE

Avec l'hiver nous vous remercions d'être attentifs aux personnes isolées proche de chez vous. N'hésitez pas à nous signaler toute difficulté.

PHOTO DE COUVERTURE

Dessin de M.C. Orsolle d'après une carte postale ancienne et des recherches historiques sur le prieuré et les sœurs missionnaires des campagnes.

Pourquoi ce thème ? Eh bien la conservation de ce bâtiment historique et sa transformation en école maternelle est un événement important pour notre commune.



LA VIE DE LA COMMUNE - ELECTIONS MUNICIPALES



Les élections municipales auront lieu les
15 et 22 mars 2020



Voir les détails du déroulement et du scrutin en page 5

La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

Cette année, cette commémoration du 11 novembre s'est déroulée sous la pluie.

Le 101^{ème} anniversaire de la fin de la guerre 1914-1918 a été commémoré par une cérémonie recueillie, rendant hommage aux différentes victimes des guerres.



Une pluie abondante a modifié l'ordre de la commémoration à savoir qu'après le dépôt de la gerbe au monument aux morts, les habitants, le conseil municipal, les pompiers, la gendarmerie, le porte-drapeau se sont retrouvés dans l'église afin de

poursuivre solennellement le déroulement de la cérémonie.

Les enfants de St Sulpice, rejoints par ceux d'Abbecourt, ont entonné la Marseillaise, guidés par Arlette et Annette et encadrés par leurs enseignantes. Ce fut un moment très émouvant.



Le groupe historique de St Sulpice avait, à nouveau, installé son exposition sur la guerre 14-18 dans la salle des fêtes, ouverte au public.

La commune remercie l'ensemble des personnes ayant participé à cette manifestation.





CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES À SAINT-SULPICE

Saint-Sulpice ayant franchi le seuil des 1 000 habitants et depuis la loi du 17 mai 2013, les élections municipales de Saint-Sulpice se dérouleront selon **le scrutin proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête** (art. L260 s. du Code électoral).

Les listes :

- ⇒ Elles doivent être **complètes** (15 candidats minimum),
- ⇒ **paritaires** (autant de femmes que d'hommes)
- ⇒ **désigner les candidats à la Communauté de Communes**
- ⇒ La liste doit être alternativement homme-femme ou inversement.



Le dépôt des listes :

- ⇒ Le **dépôt** d'une déclaration de candidature **est exigé pour chaque tour** de scrutin,
- ⇒ Un **candidat** ne peut l'être dans plus d'une **circonscription** électorale, ni sur plus d'une **liste**.

Le vote :

- ⇒ Lors du vote, les électeurs ne peuvent **pas rayer** un candidat, **ni panacher** avec d'autres listes, **ni modifier** l'ordre de la liste,
- ⇒ Le bulletin de vote ne doit contenir qu'une seule liste sans aucune modification.

Le résultat :

- ⇒ Au premier tour, la liste qui obtient la **majorité absolue** des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la **moitié des sièges à pourvoir**. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus,
- ⇒ Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.



LA VIE DE LA COMMUNE - PETIT PATRIMOINE

La restauration du petit patrimoine a commencé

Le petit patrimoine, tout comme certains bâtiments ou/et monuments font partie de notre histoire et, à ce titre, nous devons en prendre soin.



Les cinq calvaires* de notre commune font partie de ce « petit patrimoine » qui ont une histoire. Pour cette raison, la commune a commencé leur restauration et va continuer en 2020 (pour les calvaires communaux). C'est vers la fin juin que le calvaire situé sur la D504 a été remonté après une restauration complète (croix en chêne, réparation et peinture epoxy du Christ et consolidation du scellement) et comme vous avez pu le constater, une disparition momentanée.

Un peu d'histoire : ce calvaire est connu sous le nom de « calvaire des 4 chemins » ou « calvaire de Crécy ». Il a été offert par la veuve Argentine Gaudin suite au décès de son mari Nicolas Gaudin, instituteur, et leur fille unique, Cécile. Il a été béni le dimanche 12 janvier 1896. Il est répertorié par l'association « Croix et Calvaires du Beauvaisis » sous le nom de « **Calvaire de la veuve Gaudin** » (source Dominique Schulz) ■

* D504, la Hauteville (propriété privée), les Godins, la Grosse-Saulx et celui du cimetière



LA VIE DE LA COMMUNE - ENVIRONNEMENT

Les élèves de la Maison Familiale Rurale, au Château de Crécy, actifs pour l'environnement !

Depuis plusieurs années, deux classes de 3^{ème} de la Maison Familiale proposent à la commune de participer à l'opération « **Nettoyons la nature** ».

Ainsi, ils ont parcouru une partie des chemins et des bosquets du village et ils ont ramassé différents déchets (canettes, bouteilles plastiques et bouteilles en verre, pneus, gravats. ...) jetés par des personnes peu préoccupées par les risques de pollution et la préservation de notre environnement.

Ce sont environ **300 kg** de détritiques qui ont été collectés...

Les élèves ont constaté que les chemins de promenade sont propres, par contre les bosquets et les bords de route sont jonchés de détritiques.

Un **grand merci** à tous ces jeunes et à leurs professeurs qui montrent qu'ils sont sensibles à la protection de la nature et ils espèrent bien être un exemple pour nous tous ■





COMPRENDRE SA TAXE FONCIERE

Département : 600 OISE		Commune : 595 ST SULPICE					
TF 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordinaire ménagères	Taxe GEMAPI
Taux 2018	2 23,50%	%	3 1,92%	4 21,54%	5 0,382%	%	0,134%
Taux 2019	23,74%	%	1,93%	21,54%	0,377%	5,58%	0,134%
Adresse							
1 Base (1)	1660		1660	1660	1660	1660	1660
bâties Cotisation	394		32	358	6	93	2
Cotisation lissée (2)							

La Taxe Foncière est une taxe à destination des Collectivités Territoriales et non de l'Etat. Elle regroupe également d'autres taxes.

La taxe foncière est calculée à partir de la "**valeur locative cadastrale du bien**" à laquelle est ensuite appliqué un **coefficient de revalorisation** puis le **taux d'imposition** en vigueur tel qu'il a été voté par les collectivités locales. (Commune, Communauté de Communes, Département)

La valeur locative cadastrale (1) :

Pour les propriétés bâties, cette valeur représente en fait le montant du loyer annuel que toucherait le propriétaire s'il mettait le bien en location. À ce montant, on déduit 50% de charges fictives, pour retenir le loyer net de charges. Il représente le loyer théorique annuel que le bien serait susceptible de produire dans des conditions normales à une date de référence. Elle est calculée à partir des conditions du marché locatif au 1^{er} janvier 1970 pour les propriétés bâties et de celui de 1961 pour les propriétés non bâties en métropole. Pour les immeubles d'habitation, ces valeurs locatives sont déterminées par voie de comparaison.

La commission communale des impôts définit pour sa propre commune les "locaux représentatifs" de 8 catégories différentes allant d'un logement délabré (8) à un logement de haut standing (1). Pour chacune des catégories, elle fixe ensuite un tarif au mètre carré. Cette valeur locative est calculée à partir de contrats de location représentatifs de la commune.

Sur la base des déclarations souscrites par les propriétaires (déclaration H2), la valeur locative de chaque local est calculée en appliquant le tarif à sa surface pondérée.

La surface pondérée est obtenue en appliquant à la superficie réelle des locaux, des correctifs traduisant les divers facteurs qui influent, dans des conditions normales de fonctionnement du marché locatif, sur le niveau des loyers :

- nature des divers éléments composant le local ;
- importance de la surface du logement ;
- état d'entretien de la construction ;
- situation géographique de l'immeuble dans la commune et emplacement particulier du local ;
- confort du local (baignoire, douche, gaz,...).

Cette classification est mise à jour lors de Déclaration Préalable de Travaux ou de Permis de Construire.

Le coefficient de revalorisation :

Le coefficient de revalorisation est déterminé depuis la loi de finances 2018 en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation harmonisé (IPC) et non plus par amendement parlementaire.

Pour 2019, l'évolution de l'IPC est de 2.2%. La valeur locative des propriétés bâties a subi une augmentation de 2.2%. Cette augmentation concerne l'ensemble des propriétaires.

Taxe Foncière Communale (2) :

Le taux est fixé par le Conseil Municipal lors de l'établissement du budget. C'est à aujourd'hui le seul taux que la commune maîtrise. La Commune n'a pas d'autres leviers pour augmenter ses ressources. Pour Saint-Sulpice, cela représente une ressource de 181 000 euros environ soit 31% des recettes annuelles de la Commune.



FINANCE - LA TAXE FONCIÈRE (SUITE)

Taxe Foncière Intercommunale - Taxe Enlèvement Ordures Ménagères - Taxe GEMAPI (3) :

Ces différents taux sont votés par la Communauté de Communes Thelloise à l'élaboration du budget. La CCT perçoit également la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Contribution Foncière des Entreprises (CFE).

La taxe foncière intercommunale alimente le budget général de la CCT.

La Taxe Enlèvement Ordures Ménagères finance partiellement le traitement des déchets ménagers. Le solde du coût est financé par le budget général de la CCT.

La taxe GEMAPI finance les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. Cette compétence est transférée par l'Etat depuis 2015.

Taxe Foncière Départementale (4) :

Comme pour la commune, son taux est voté par le Département lors du vote du budget.

Les ressources du Département sont la fiscalité locale (taxe foncière sur bâti, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises -CVAE-, impositions forfaitaires des entreprises de réseau) et la fiscalité transférée (droits de mutation de biens immobiliers, part de la taxe sur les contrats d'assurance, part de la taxe de consommation intérieure sur les produits énergétiques) et les dotations de l'Etat.

La fiscalité transférée par l'Etat aux Départements a pour but le financement des transferts de compétences opérés au fil des différentes lois de décentralisation ;

Taxes Spéciales (5) :

Ces taxes sont levées pour financer différents services publics fonciers, architecturaux et archéologiques.

A l'ensemble de ces taxes, s'ajoutent les frais de gestion de l'Etat pour gérer le recouvrement de ces différentes taxes.



FINANCE - TAXE d'ENLÈVEMENT des ORDURES MÉNAGÈRES



Préambule

La compétence Enlèvement des Ordures Ménagères est exercée par la Communauté de Communes et non par la Commune. Dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes Pays de Thelle et de la Ruraloise, une harmonisation des méthodes de financement devait être réalisée.

La Communauté Communes du Pays de Thelle finançait ce service en totalité sur son budget général alors que la Ruraloise par l'intermédiaire d'une Redevance Ordures Ménagères (financement intégral du coût par la redevance). Lors du débat budgétaire de la Communauté de Communes Thelloise, le choix retenu pour financer ce service fut un mixte entre les 2 méthodes à savoir la mise en place de la TEOM et un financement sur le budget général.

En effet, le taux voté de la TEOM (5.58%) ne permet pas de couvrir l'intégralité des coûts de l'enlèvement des ordures ménagères.

Qu'est que la TEOM ?

La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est une taxe prélevée sur la taxe foncière. Elle est une des sources de financement du service de gestion des déchets.



Que finance t'elle exactement ?

La TEOM va servir à financer la gestion des déchets des 40 communes, c'est-à-dire :

- La collecte des ordures ménagères dans chaque commune
- Le transport et l'incinération des ordures ménagères à Villers Saint-Paul (Syndicat Mixte Départemental de l'Oise)
- La collecte, le tri et le transport du tri sélectif (verres, poubelles jaunes, déchets verts)
- La gestion des déchetteries, les frais de collecte et de traitement de chaque flux de déchets (déchets verts, gravats, encombrants, etc.)
- La communication et les frais de gestion
- Les investissements (rénovation des déchetteries, installation de conteneurs enterrés par exemple, centre de tri)

Toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties l'est aussi à la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. Elle s'applique au contribuable propriétaire du bien au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. La TEOM constitue une charge locative récupérable auprès du locataire.

Comment est-elle calculée ?

Le taux est voté par la Communauté de Communes. Il est fixé en fonction de la politique budgétaire et des objectifs de la Communauté de Communes en terme de gestion des déchets. Ce taux est appliqué à la valeur locative du bien bâti. La valeur locative du bien est fonction de la superficie du logement et de ses éléments de confort.

Quels sont les avantages de cette TEOM ?

Le trésor public se charge de recouvrer les sommes dues par les contribuables. De cette manière, la Communauté de Communes Thelloise n'a pas à prendre à sa charge les impayés qui seraient forcément répercutés sur les contribuables à un moment donné. En prenant en compte la superficie du logement et ses éléments de confort, le mode de calcul de la taxe permet de tenir compte de la « situation » du contribuable et de ne pas pénaliser les personnes ayant de faibles ressources.

Quels sont les inconvénients de cette TEOM ?

Le montant payé par le contribuable ne reflète pas l'utilisation réelle du service de gestion des déchets mais est uniquement basé sur les caractéristiques de son logement. Les contribuables et notamment les locataires qui ne reçoivent pas directement chez eux la taxe foncière ont peu conscience des coûts réels qu'engendrent la gestion des ordures ménagères et les intérêts du tri. Elle n'est pas incitative au tri des déchets et leurs limitations.

Pourquoi trier ses déchets ?

Le coût de traitement des ordures ménagères est en augmentation constante. Le fait de trier permet non seulement de limiter notre impact sur l'environnement (réutilisation de matériaux, économies d'eau et d'électricité...) mais aussi de maîtriser les coûts du service. Sans la mise en place du tri sélectif, tous nos déchets se retrouveraient dans la même poubelle destinée à l'incinération et les taux de TEOM seraient ainsi beaucoup plus élevés.



➔ Les travaux achevés :

Ancien Prieuré : Salle motricité Ecole Maternelle et nouvelle cour d'Ecole Maternelle.



Les travaux sont achevés depuis le mois d'août et l'ensemble des locaux et espaces extérieurs ont été mis à la disposition des enseignantes comme prévu !

Nous tenons à remercier l'Etat (DETR) et le Conseil Départemental pour les aides financières ainsi que les différents intervenants, les élus, les employés communaux et les enseignantes pour leur patience et leur implication dans la réussite de ce projet.

Parking multimodal SNCF réalisé par la Communauté de Communes de la Thelloise :



Les travaux sont achevés depuis octobre, et permettent d'offrir :

- 18 places de parking de VL,
- 1 place « mobilité réduite »,
- 2 places de parking VL de co-voiturage,
- et un abri pour les 2 roues.

➔ Les travaux en cours :

◊ Vidéo-surveillance :

Après l'accord des subventions, les travaux sur la vidéo-surveillance vont se réaliser durant le **1er trimestre 2020**. Ils consisteront au renouvellement des caméras et à l'extension du parc vers les hameaux.



◊ Eclairage public : remplacement des appareils d'éclairage actuels par des leds

Dans le cadre des économies d'énergie , la commune s'est engagée dans un programme de remplacement des appareils d'éclairage actuels par des leds.

Pour information, les hameaux concernés sont : la Hauteville, la Route d'Auteuil et la Grosse Saulx. Les travaux devraient être achevés pour la fin de l'année 2019.

➔ Projets à venir

◊ Projet « zone de la Salle des Fêtes » :

- La Commune a obtenu les autorisations de subventions concernant la 1ère Phase (pour information, la 1ère Phase porte sur la Réhabilitation de la Maison Chantepie en Mairie et Salle des Associations),
- Ces autorisations ayant été obtenues cet été, le Conseil a préféré, au vu des élections municipales de Mars 2020, reporter la réunion publique et laisser le soin à la future équipe municipale de présenter ce projet.
- Calendrier prévisionnel :
Réunion publique en juin 2020
Dépôt des autorisations d'urbanismes en juillet 2020
Démarrage des travaux 4ème trimestre 2020



◊ Projet « aire de jeux » près de la Salle des Fêtes (aire de jeux pour les enfants + terrain de pétanque) :

Dépôts des dossiers de demandes de subventions en décembre 2019 et mars 2020. (remerciement au site de la Dépêche de Tahiti pour la photo ci-contre).

◊ Projet d'aménagement d'une « aire de détente » devant le parking de l'église :

Un aménagement sera créé sur le petit triangle de verdure devant le parking de l'église. En effet cet endroit permet d'apercevoir un panorama important de notre village, de plus il est au calme et, l'été, à l'ombre des arbres. Vous pourrez donc, bientôt, vous y détendre sur un banc et pique-niquer sur une table.

◊ Vente du logement communal :

La commune a mis en vente le logement de l'école maternelle. Afin d'en faire profiter d'abord les habitants de Saint-Sulpice, un panneau a été apposé ainsi qu'une annonce sur un site dédié à l'immobilier. La commune sera probablement amenée à élargir le périmètre de la commercialisation de ce bien via des agences immobilières, si aucun habitant n'est intéressé.



Accueil des élèves dans le RPI Abbecourt Saint-Sulpice

Ecole	Classe	Professeur	Effectif classe	Effectif par niveau
Ecole Abbecourt	Moyenne section	Mme Katia Gachelin	27	27
Ecole Abbecourt	Classe CE2	Mme Lucie Magniez	24	24
Ecole Abbecourt	Classe CM1	Mme Barbara Duchaussoy (directrice)	21	21

Ecole	Classe	Professeur	Effectif classe	Effectif par niveau
Ecole Saint Sulpice	Petite Section	Mme Christine Briot	24	24
Ecole Saint Sulpice	Grande Section + Classe CP	Mme Nathalie Ducamp	25	17 + 8
Ecole Saint Sulpice	Classe CP	Mme Perrine Asselin	25	25
Ecole Saint Sulpice	Classe CE1	Mme Valérie Giboin	21	21
Ecole Saint Sulpice	Classe CM2	Mme Laura MAJERI (directrice)	23	23
		Total	191	

Accueil des enfants au périscolaire



ACM-SIVOSAS

Prestations périscolaires :

- Accueil périscolaire (matin/midi/soir), restauration scolaire.
- Accueil périscolaire les mercredis et accueil extrascolaire durant les vacances scolaires (vacances de février, pâques, Toussaint et le mois de Juillet).
- Encadrement des enfants lors des transports scolaires.

Lieu:

Maison du village
7, Rue d'Hodenc l'Evêque
60430 ABBECOURT

Pour se renseigner ou pour s'inscrire :

E-mail : acm.sivosas@ilep-picardie.com

Maison du village

7, rue d'Hodenc l'Evêque

Tel : 03.44.89.29.70

Site internet : <https://ilep-picardie.com>

Le service des transports scolaires « Hauts de France »

Le service du transport scolaire « Hauts de France » nous rappelle que pour bénéficier de la prise en charge des transports scolaires, tous les élèves doivent procéder annuellement à une inscription sur :

www.oise-mobilite.fr (soit par inscription en ligne, soit en téléchargeant le formulaire).



LA SEMAINE DU GOÛT



Nous avons travaillé avec Christine sur les fruits et les couleurs et les 5 sens !
Nous avons pu les observer, les décrire, les nommer, les sentir, les toucher....



La fabrication des toques de cuisinier !

Pour la semaine du goût, Petit Ours Brun est venu avec un drôle de chapeau sur la tête ! Une toque de cuisinier !



Nous en avons fabriquées aussi ! nous les avons décorées avec de grosses gommettes rondes.

Nous avons ensuite préparé les brochettes de fruits ! Nous avons choisi les fruits que nous voulions mettre (sans les manger !) et en respectant les consignes.

Des brochettes de toutes les couleurs que nous allons pouvoir goûter ! Mais avant il faut nous servir de nos sens ! Les regarder et retrouver le nom des fruits, les sentir...



La fabrication des petits paniers de fruits !

Nous avons préparé aussi des petits paniers en gaufrettes et mis des fruits à l'intérieur...
Nous avons suivi la recette de Christine et voilà !

Qu'ils sont appétissants nos petits paniers !
il ne restera plus qu'à les remplir de fruits ...



Le PROJET « LAND'ART »



Au fil des saisons, les classes de CP, CE1 et CM2 travailleront le Land'Art afin de présenter leurs œuvres aux parents à la fin de l'année.

Nous avons donc commencé dès le retour des vacances de Toussaint avec comme thème "l'automne". Les

enfants ont rapporté des feuilles, des pommes de pin, des noix, des branches et toutes sortes de choses que l'on trouve dans la nature en automne. Ils se sont ensuite mis par groupes pour la réalisation d'œuvres magnifiques. A partir de l'hiver, les GS/CP nous rejoindront pour ces moments d'expression tant appréciés par les enfants.

La SEMAINE du GOÛT

Lors de la semaine du goût les élèves de GS/CP, CP, CE1 et CM2 ont travaillé sur l'alimentation et ont ainsi découvert comment composer un repas équilibré.



Pour clôturer ce travail, ils se sont retrouvés lors d'un petit déjeuner équilibré à la salle des fêtes de St Sulpice autour des fruits, de tartines à la confiture et au miel, de céréales, ... Avec les restes de fruits, la classe de GS/CP a préparé aux autres classes du smoothie à la banane, de la compote et des gâteaux. Un grand merci à tous les parents qui nous ont aidés ainsi qu'à la mairie qui nous a prêté la salle.

Les ELECTIONS



Al'occasion des élections des représentants des parents d'élèves, les classes élémentaires ont travaillé autour des élections.

Nous avons demandé aux parents de voter par correspondance afin de permettre aux enfants de participer aux élections.

Les élèves de CM2 ont ensuite voté pour élire les membres du bureau de vote qui sont allés faire voter tous les élèves de l'école élémentaire à l'aide des votes par correspondance des parents.

Le dépouillement a également été réalisé avec les élèves de CM2 et un représentant des parents candidats.

Ce travail a été très enrichissant.

Les ACTIVITES AQUATIQUES

Comme chaque année, les élèves de CP, CE1, CM1 et CM2 iront à la piscine de Bresles les lundis et jeudis après-midis.



Ces séances débuteront fin janvier 2020 jusqu'à mi-juin. Nous remercions tous les parents volontaires agréés ou non pour leur aide.



Merci à tous les parents volontaires agréés ou non pour leur aide.

Merci à tous les parents qui ont joué le jeu!



LA VIE DE LA COMMUNE - COLLECTE DES DÉCHETS

par M. C. DUBOIS



~~Collecte le LUNDI~~

Collecte le **VENREDI**

/!\ Modification du jour de collecte des poubelles jaune en 2020 /!\



Calendrier dispo à : <https://drive.google.com/file/d/1LCn70cSU3E82MVVbRc-ungLxdjDIR18H/view?usp=sharing>



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI ST-SULPICE/ABBECOURT 60

par Christine LAMASSET

La KERMESSE à ABBECOURT



Le 15 juin 2019, nous avons organisé notre traditionnelle kermesse sur le thème « médiéval », avec un spectacle des enfants et plein d'autres surprises pour les petits comme pour les grands. Nous remercions la mairie d'Abbecourt et Mr Antheaume pour leur aide. Ce fût une belle réussite.

Le 9 juillet, nous avons également participé au village estival avec un stand maquillage et coloriages.

L'AVENTURE S'ARRÊTE POUR NOUS AUJOURD'HUI

C'est avec regret que nous vous annonçons la fin de notre association, certains membres ont des obligations professionnelles ou familiales et ne peuvent plus s'investir comme ils le voudraient.

L'association existe depuis 4 ans. Pour rappel, elle a été créée pour LES ENFANTS. Car à l'époque l'équipe enseignante n'avait pas le temps de réaliser une kermesse. Nous avons réussi avec peu de moyen au départ à réaliser de belles kermesses, et nous en sommes fiers.

Je tenais à remercier tous les partenaires qui nous ont aidés tout au long de ces 4 années : les mairies de St Sulpice et d'Abbecourt, M. Mélique et M. Antheaume, le CCF de St Sulpice, Comité des fêtes d'Abbecourt, le CASS, l'équipe enseignante, WASEO et tous les autres intervenants. Mais aussi tous les parents et les enfants qui ont participé.

Certains membres sont également représentants des parents d'élèves, ils continueront de vous représenter lors des conseils d'écoles.

Encore merci à tous et toutes pour votre soutien durant ces 4 années.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année auprès de vos familles.

Christine LAMASSET et les membres d'APERPI

BILAN 2018/2019:

L'ASSS a organisé 14 séances d'activités sportives par semaine.

Les adhérents sont au nombre de 209 dont 86 moins de 18 ans.

L'ASSS fédère 151 femmes et 58 hommes.

Elle a participé cette année encore à de nombreux événements

notamment le village estival et la fête du sport organisés cet été par le Conseil Départemental.



SAISON 2019/2020:

La **saison 2019/2020** s'annonce riche en événements.

Pensez d'ores et déjà à réserver ces dates sur vos agendas :

=> **4 janvier** : Galette à l'intention de tous les adhérents dans la salle des fêtes Maurice Breton

Cette année toutes les sections seront réunies ce qui permettra de nombreux échanges.

=> **5 janvier** : le tournoi de judo réunira les clubs de la région.

=> **du 20 au 24 avril 2020** : ouverture aux jeunes de 9 à 14 ans d'un stage multi-sports.

=> **17 mai** : L'ASSS organise son 3ème parcours du cœur, de nombreuses activités seront proposées de 10h à 17 h aux participants :

- Défis solidaires pour les enfants, les jeunes et les adultes
- Marche nordique
- Yoga
- Tennis de table
- Randonnée pédestre
- Zumba

Le montant de l'inscription est de 1 euro par activité.

La somme collectée est reversée à la Fédération Française de Cardiologie.



NOUVEAUTES 2019:

Cette année l'ASSS a mis en place une nouvelle activité : La **marche santé** qui s'adresse aux personnes souhaitant marcher à un rythme inférieur à celui de la marche nordique.

Cette activité se déroule le mercredi de 15h30 à 16h30 et rencontre un grand succès.

Des marches nocturnes à partir de 18h30 seront organisées pendant les vacances scolaires si c'est possible.



**L'ASSS vous souhaite de
Bonnes fêtes de fin d'année !**

Encore cette année, les membres de Culture Animation St-Sulpice ont tenté de vous présenter d'agréables manifestations, (Carnaval, Fête de la musique, Village estival en Juillet et Fête du village en Septembre) seul ou en partenariat avec d'autres associations du village ou partenaires extérieurs.

Retour en image sur les manifestations fin du 1er semestre et courant du 2nd semestre 2019



juin 2019: St Sulpice en musique

Journée où nous avons joué à cache cache avec le beau temps et la pluie !

Le public était présent pour assister aux prestations des groupes qui se sont produits sur scène.

Un grand Merci aux musiciens, chanteurs des orchestres « Mankind Theory », « Sax a Phone », « Les Tontons Cristoblués » et « Lily Geff » qui malgré l'humidité, nous ont réchauffés par leur talent incontestable. Merci également à la troupe « Tropicana Brasil

Show » qui a accompagné le tintamarre des enfants et présenté des danses brésiliennes lors de cette soirée.



juillet 2019: village estival

Le Village estival s'est déroulé à St Sulpice et toutes les associations étaient conviées pour animer cette jolie journée où le public a répondu présent !

Nous avons présenté quelques-uns de nos costumes, invité les gens à apprendre une chorégraphie, à participer à divers jeux et les enfants nous ont laissé le souvenir de leur passage sur un mur d'expression de plusieurs mètres.



septembre 2019: fête du village

Journée présentée en partenariat avec le CCF. En ce qui nous concerne, nous vous avons accueilli avec vos enfants dès 17h00 autour de plusieurs petits jeux divers et chaque enfant est reparti avec des lots.

Ensuite, pendant l'apéritif, en compagnie du groupe 'Purple and Sax' nous nous sommes tous réunis pour le jeu "N'oubliez pas les paroles"

Un peu plus tard dans la soirée, des jeux ont été organisés pour les enfants dans la salle des fêtes.

Et pour conclure notre participation, le groupe "Détente et Loisirs" de Fitz-James nous a fait découvrir toute une série de chorégraphies de danses en ligne et autres. Ensuite nous avons été conviés à rejoindre les danseurs sur la piste pour apprendre quelques pas de danse !



Dates à noter dans vos agendas en 2020

Vendredi 07 Février : Assemblée Générale de l'association

Samedi 08 Février : St Sulpice fait son Carnaval

Samedi 27 Juin : St Sulpice en musique

D'autres activités sont en projet mais les dates ne sont pas définies exactement.

Sachez que chaque événement est le fruit d'un grand travail d'équipe et nous sommes à votre écoute afin de nous apporter de nouvelles idées ou de la main d'œuvre lors des festivités.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, sachez que toute l'équipe vous réservera un bel accueil.

Avec toute l'équipe du CASS, je vous souhaite à tous et à votre famille une très bonne et heureuse année 2020.

Le Président Gavois Tony

Le VILLAGE ESTIVAL du 9 juillet

Le département de l'Oise a animé notre été.



Le CCF a participé à cette festivité organisée par le département de l'Oise. En effet un stand a permis, principalement aux enfants, d'assembler un avion en métal. Bon, pour les petits cela n'était pas très facile, des « grands » les ont un peu aidés ■



La FÊTE COMMUNALE du 7 septembre

Le CCF et le CASS vous ont divertis jusqu'à la nuit.



Un petit aperçu de cette belle soirée ... une très bonne participation ... de la bonne humeur ... Une fête comme nous les aimons et qui ressemble un peu à celles d'antan ...



LE NOËL DES ENFANTS de Saint-Sulpice (le samedi 14 décembre)

Père Noël ... Père Noël ... on ... vous attend !

Au bord de la rivière, chaque matin, **Malo** s'aventure. Il rêve de rencontrer **Lucine**, la petite ondine, pour l'entendre chanter son chant que l'on dit magique ...



Voici le programme de cet après-midi :

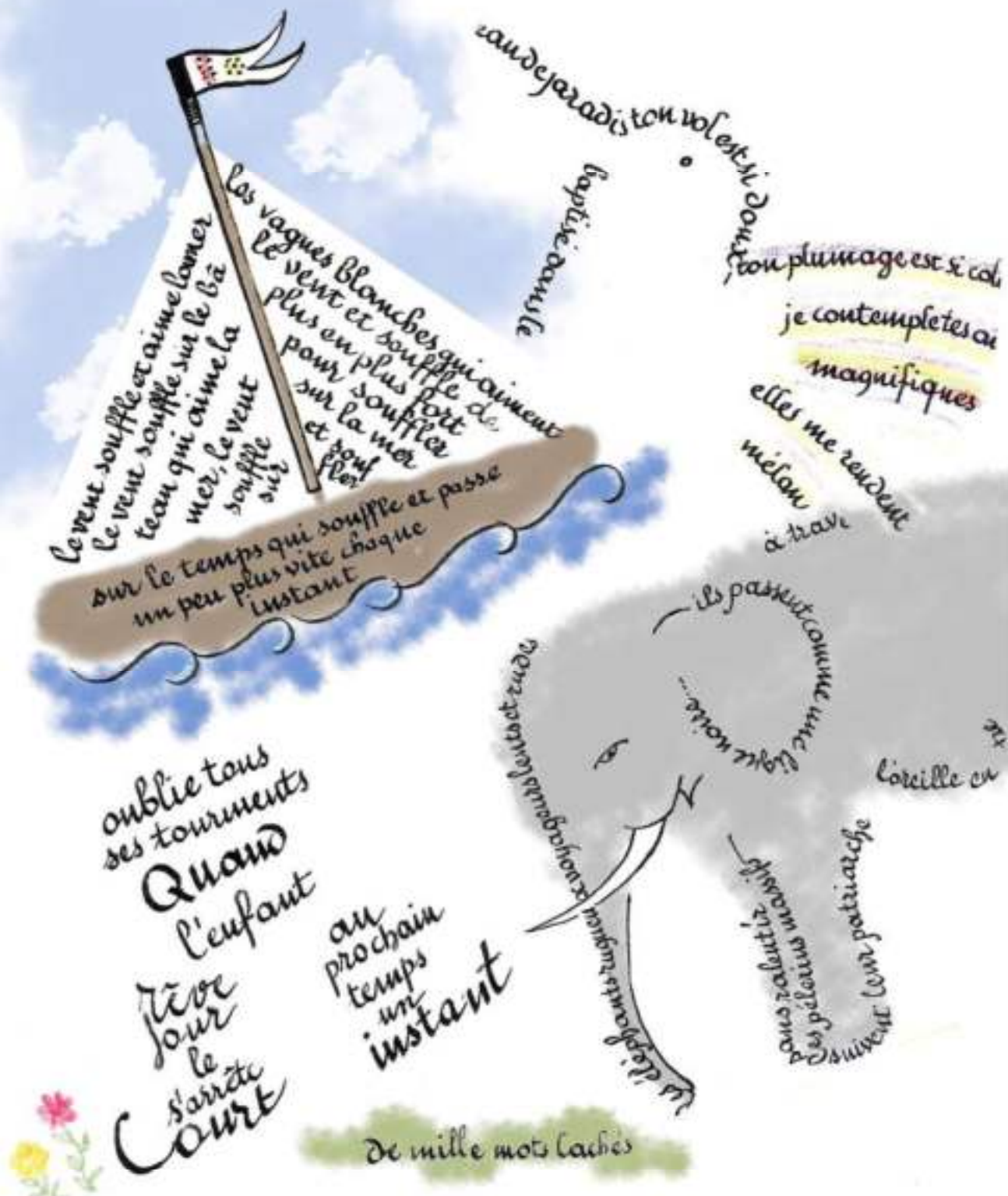
- ◊ le spectacle « Lucine et Malo »
- ◊ Le goûter,
- ◊ La distribution des cadeaux,
- ◊ et le tout dans une bonne ambiance ■



CLUB DES SANS SOUCIS

Les Sans Soucis vous présentent l'atelier d'écriture*

*A NOTER : la couleur a été ajoutée afin d'égayer cette page



Plus d'informations sur nos activités et sorties
En contactant le
03 44 13 02 91

La présidente :
Claudine Philippe

HOMMAGE au Dr ALBERT MARÇAIS



Ce dimanche 13 octobre 2019 nous avons exposé notre travail de recherche sur le Docteur Albert Marçais. Une centaine de personnes sont venues visiter cette exposition ou/et assister à la conférence animée par notre ami Dominique. Cette recherche, effectuée par toute notre équipe s'est étendue sur quasiment une année. Nous avons eu la chance d'obtenir, grâce à quelques collectionneurs.euses privés.ées, des objets, médicaments et livres ayant appartenus au Docteur. Jacques, qui a connu Emile Chesneau, le fils adoptif du Docteur, nous a narré quelques anecdotes sur la vie d'Albert Marçais.



A cette occasion nous avons publié notre 4^{ème} bulletin (épuisé et en cours de réapprovisionnement) sur la vie de celui-ci, travail historique essentiellement réalisé par Dominique. Nous remercions toutes et tous les collectionneurs.euses qui ont aimablement prêté des objets ainsi que la mairie et la MFR pour le prêt des locaux et matériels.

EXPOSITION sur la GRANDE GUERRE



A la demande de nombreuses personnes qui n'ont pas pu assister l'année passée à notre exposition, nous avons réinstallé quelques panneaux et surtout la grande fresque retraçant l'histoire des poilus de Saint-Sulpice (*principalement le travail de Jacques ... mais ne le répétez pas*).

NOS ACTIONS pour 2020

Nous allons retracer l'histoire du château de Crécy. C'est un vaste sujet qui nécessitera le travail de toute l'équipe. Notre tâche sera, très certainement, facilitée grâce aux archives que possède la MFR, propriétaire actuel de ce bel édifice.



A noter sur vos agendas : **septembre ou octobre 2020**

Nous allons également préparer un livre, pour artistes, collectionneurs.euses et historiens.ennes (*un collector*), sur tous les bâtiments de Saint-Sulpice (*passés et actuels*). Des dessins, des photos, des plans, leurs histoires ainsi que des informations actuelles.



parution prévue : **fin 2020**

Les documents qui se trouvent dans vos greniers nous intéressent ! Ils nous permettront de compléter notre connaissance et l'histoire de Saint-Sulpice.

Alors d'avance un grand Merci !

Le GHSS vous souhaite de **JOYEUSES FÊTES de FIN d'ANNÉE**



Le VILLAGE ESTIVAL du 9 juillet 2019



L'année se termine avec un agenda relativement calme. Néanmoins nous avons participé le 9 juillet dernier au Village Estival organisé par le Conseil Général de l'Oise qui fut une belle réussite sous un soleil radieux.



CABARET 2020 : LA VIE ...

2020 est pour nous synonyme de « joie et de plaisir » puisque nous préparons ardemment notre prochain cabaret, celui-ci aura lieu les **13,14,15 et 20,21 mars**.

Il sera placé sous le signe de « LA VIE » et nous vous réservons de nouvelles surprises.

Le début des réservations se fera dès le lundi 3 février. Nous sommes toujours aussi surpris par la ferveur et l'enthousiasme des personnes pour venir nous voir, alors retenez bien cette date car les places partent très vite.



*Toute la troupe se joint à moi pour vous chanter
d'excellentes fêtes de fin d'année.*

La Présidente
Sylvie Masson



CHORALE CHOEUR À CŒUR

par Agnès MULLON

La chorale « Chœur à Cœur » et la chorale « West Malling »

La chorale « Chœur à Cœur » et « West Malling community choir » ont chanté ensemble dans notre église à Saint-Sulpice le vendredi 25 octobre.



Chœur à Cœur, chorale du Pays de Thelle, bien connue des habitants de St Sulpice, a reçu pour le week-end du 25 au 27 octobre, une chorale anglaise : West Malling Community Choir. Ce ne sont pas moins de 110 choristes qui se sont produits dans notre église. Chœur à Cœur a interprété différentes chansons de variétés françaises et anglaises et la chorale de West Malling a clôturé cette prestation.



Un public nombreux et chaleureux est venu écouter ces deux ensembles.

Chœur à Cœur était dirigée par Marie Belhachemi/Ruellan et par Ferhat Djahiche, accompagnée au piano par Stéphane Touron.

La chorale de West Malling était menée par Kathryn Ridgeway et accompagnée au piano par Tania David.

Très agréable moment musical où les amateurs de bonne musique s'étaient donnés rendez-vous.

Le lendemain soir, les deux chorales chantaient à l'abbatiale de St Leu D'Esserent.

A très bientôt pour un nouveau concert...

INFORMATION EN VRAC

par Frédéric Vaché et Fabrice Gaudin

SAINT-SULPICE

Achats Groupés

Réduisons notre facture énergétique en achetant ensemble...

Commande Achats Groupés 2020

Le Groupement d'achats Abbecourt/Saint-Sulpice effectuera sa commande de fioul ou de pellets vers le 15 janvier 2020 pour une livraison normalement aux alentours du **18 janvier 2020** (la date réelle de livraison sera confirmée dès la passation de la commande par mail).

Concernant le **bois de chauffage** devant la difficulté à négocier un tarif mais aussi à assurer la satisfaction en terme de qualité à la livraison, **nous ne gèrerons plus le bois.**

Pour cela, nous attendons vos bons de commande à renvoyer en mairie ou à notre adresse Email.

Pour obtenir le bon de commande, écrivez-nous à l'adresse ci-après.

adresse courriel : gass60430@free.fr

Commande 2020 à
retourner pour le :
11 Janvier



PELLETS



Registre des délibérations 2019 (tri par dates)

Numéro	Date	Objet
2019-01-01	15/01/2019	Application du droit de préemption pour la parcelle AE60 située près des écoles
2019-01-02	15/01/2019	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement entre le 1er janvier 2019 et le vote du budget.
2019-01-03	15/01/2019	Retrait de la compétence optionnelle des eaux pluviales de la Thelloise
2019-01-04	15/01/2019	Motion concernant l'Etablissement Public Foncier Local des territoires de l'Oise (EPFLO)
2019-01-05	15/01/2019	Modification de l'intitulé de l'opération n°100
2019-03-01	21/03/2019	Vote du Compte de Gestion Commune 2018
2019-03-02	21/03/2019	Vote du Compte Administratif 2018 du Budget Principal
2019-03-03	21/03/2019	Affectation du résultat 2018 budget principal
2019-03-04	21/03/2019	Vote du taux des taxes
2019-03-05	21/03/2019	Vote du budget Primitif Commune 2019
2019-03-06	21/03/2019	Vote du compte de gestion de la zone Nah
2019-03-07	21/03/2019	compte administratif du budget de la zone Nah
2019-03-08	21/03/2019	Affectation du résultat 2018 Budget zone Nah
2019-03-09	21/03/2019	Vote du budget Primitif 2019 de la zone Nah
2019-03-10	21/03/2019	Autorisation paiement d'acompte au SIVOSAS
2019-03-11	21/03/2019	SE60 : Transfert de la compétence « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (MDE/EnR
2019-05-01	21/05/2019	Aménagements des espaces extérieurs de l'ancien prieuré
2019-05-02	21/05/2019	Vente du logement des écoles.
2019-05-03	21/05/2019	Travaux liés à la division du logement des Ecoles
2019-05-04	21/05/2019	DM 1
2019-05-05	21/05/2019	Attribution de subventions aux associations
2019-05-06	21/05/2019	Remplacement de l'éclairage public par des LED sur les hameaux de : La Grosse Saulx, la Haute-Ville et la route d'Auteuil par le SE60
2019-05-07	21/05/2019	Désignation représentants de la commune au sein de la CLECT
2019-07-01	02/07/2019	Validation de la modification des statuts du SIVOSAS
2019-10-01	01/10/2019	Dissolution du budget annexe de la zone Nah
2019-10-02	01/10/2019	Décision modificative n° 1 du budget annexe de la zone Nah,
2019-10-03	01/10/2019	Décision modificative n°2 du budget principal
2019-10-04	01/10/2019	Décision modificative du budget principal,
2019-10-05	01/10/2019	Validation du rapport de la CLECT,
2019-10-06	01/10/2019	Communication du rapport 2018 du SE60,
2019-10-07	01/10/2019	Convention de renouvellement de la carte bancaire de la commune,
2019-11-01	05/11/2019	Décision modificative n° 3 du budget principal pour le financement des travaux de l'ancien prieuré
2019-11-02	05/11/2019	Intégration des parcelles AH65 et AH 63 au complément de la délibération n°2018-01-06 du 16 janvier 2018
2019-11-03	05/11/2019	Validation de la modification des statuts du SE60
2019-11-04	05/11/2019	Indemnité de conseil pour le trésorier principal de Neuilly en Thelle
2019-11-05	05/11/2019	Adhésion au groupement de commandes « entretien voirie » par la Thelloise.
2019-11-06	05/11/2019	Charges de fonctionnement 2018 à affecter au SIVOSAS

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS 2020

Qui	Quand	Quoi	Où	Contact
	Samedi 04 janvier à 11h00	Vœux de M. le Maire	Salle Maurice Breton	03 44 81 11 25
	Dimanche 5 janvier	Tournoi de judo	Salle Maurice Breton	03 44 81 18 84
	Samedi 08 février	Carnaval des enfants	Départ salle des Fêtes	06 51 52 67 63
	Dimanche 23 février	Repas de nos aînés	Salle Maurice Breton	03 44 81 11 25
	13, 14, 15, 20 et 21 mars	Soirée Cabaret	Salle Maurice Breton	03 44 81 18 79
	Lundi 20 avril	Stage sportif	Salle Maurice Breton et extérieur	03 44 81 18 84
	Mercredi 01 mai	Brocante	Rue de la Vallée, rue des écoles, parking salle MB	06 61 40 48 33
	Mercredi 8 mai	Commémoration de la capitulation de l'Allemagne	Monument aux morts	03 44 81 11 25
	Samedi 16 mai	Parcours du cœur	Salle Maurice Breton + salle Chantepie + extérieur	03 44 81 18 84
	Samedi 27 juin	Fête de la musique	devant la coopérative agricole	06 20 73 02 17
	Samedi 05 septembre	Fête communale	Parking salle Maurice Breton et terrain de football	06 61 40 48 33
	en septembre ou octobre	Exposition historique	Salle Chantepie ou MB	06 37 08 08 61
	Lundi 11 novembre	Commémoration de l'armistice de 1918	Monument aux morts	03 44 81 11 25
	Samedi 12 ou 19 décembre	Noël des enfants	Salle Maurice Breton	06 61 40 48 33

